



Carte vitale et séparation

Par **saxou**, le **30/03/2009** à **20:27**

bonsoir, mon ami et moi sommes séparés de faits depuis deux mois et avons eu ensemble deux enfants, dont j'ai la garde. Jusqu'alors les enfants étaient sur sa sécu et sa mutuelle, donc sur sa carte vitale. Ma question est la suivante: peut-on continuer ainsi (sécu et mutuelle à lui pour les deux enfants) mais que ce soit aussi inscrit sur ma carte vitale? ou faut-il obligatoirement que les enfants soient sur ma sécu et ma mutuelle pour qu'ils soient sur ma carte vitale? merci beaucoup pour vos éventuelles réponses très cordialement

Par **Marion2**, le **30/03/2009** à **22:47**

Bonsoir, Vos enfants ne peuvent être inscrits que sur la carte vitale de leur père OU votre carte vitale. Vos enfants peuvent être inscrits sur votre carte vitale et bénéficier de la mutuelle de leur père et l'inverse est valable.